Zeitschrift: Helvetische Militärzeitschrift

Band: 2 (1835)

Heft: 7

Artikel: Lettre de M. Aug. Bontems, colonel-fédéral, à son camarade M. le colonel Hoffmeyer à Delémont

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-91414

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nole, qu'on me pardonnnera surement de faire remarquer cette double similitude. Je crois aussi pouvoir prédire que ci ces bandes succombent un jour, comme je n'en doute nullement, dès qu'elles voudront sortir de leurs montagnes et manœuvrer en plaine, c'est à la cavalerie dont l'armée constitutionnelle est pourvue et qui manque à l'armée carliste, que sera due la défaite de celle-ci, autre rapprochement à faire avec nous-mêmes qui mérite de fixer toute l'attention des militaires suisses qu'en toute occasion j'ai cherché à diriger vers ce sujet comme l'attestent la discussion que j'ai soutenue dans votre journal et plusieurs autres passages de mes écrits.

L'auteur de l'article inséré page 10 *Nro.* 1 *du journal militaire.*

Lettre de M. Aug. Bontems, colonel-fédéral, à son camarade M. le colonel Hoffmeyer, à Delémont.

Par votre circulaire et par l'envoi de vos réflexions sur l'organisation militaire du canton de Berne, vous avez donné un excellent exemple, et si je m'en sentais capable, si je croyais que ma voix pût être influente pour améliorer nos institutions militaires, cette ancre de salut pour notre liberté, notre indépendance et notre honneur national, je le suivrais avec empressement; en attendant j'ai voulu pour ma part vous en remercier, comme aussi d'avoir pensé à moi dans votre distribution de cet intéressant écrit.

Ce n'est pas que je partage en tout point vos opinions, je diffère en particulier sur l'excellence de la formation sur deux rangs et sur l'utilité de l'introduction des piquiers dans l'infanterie.

Lorsque Napoléon forma son armée sur deux rangs en 1813, c'était pour suppléer à ce qui lui manquait de monde, pour faire illusion sur ces ressources, et pour étendre ses lignes. A son retour de l'île d'Elbe, lorsqu'il organisa son armée en 1815, il se garda bien de renoncer aux 3 rangs, qui donnent à l'infanterie une force de résistance si essentielle contre la cavalerie allemande, qu'on ne peut se dissimuler être supérieure intrinséquement à la cavalerie française. Nous, Suisses, nous avons aussi à nous mettre en garde contre les charges de la cavalerie, et sous ce rapport je déplorerai toujours la mesure adoptée de mettre notre infanterie sur deux rangs; toutefois reconnaissant les circonstances favorables qui résultent de ce système pour la plus grande simplicité des manœuvres et pour les feux de file et de rangs, surtout par la grande responsabilité qu'on assumerait en faisant un tel changement, dans une époque où il faudrait peut-être faire face à un ennemi, avant qu'on y fut bien accoutumé, j'hésiterais à solliciter ce changement, mais je m'y rangerais avec empressement, s'il était généralement désiré. Le remède qu'on a cru trouver à la faiblesse de résistance de nos deux rangs, par le carré fédéral, est évidemment mauvais; c'est une détestable manœuvre; le carré égyptien, en renforçant les faces menacées par une réserve intérieure, est encore la meilleure défense contre la cavalerie, par la facilité de sa formation par une conversion ou par une formation en ligne, après avoir fait faire par le flanc droit aux pelotons de droite et par le flanc gauche aux pelotons de gauche.

On tend en Suisse à abuser de l'utilité des carabiniers en voulant dénaturer cette arme, qui doit plutôt être de l'artilierie de position que tout autre chose; ce n'est que dans certaines localités qu'on peut employer les carabiniers en tirailleurs; ce dont nous avons besoin, ce qui est une chose de première nécessité, c'est que l'instruction donnée à toute notre infanterie nous permette de couvrir tous nos mouvemens par une nuée de tirailleurs, c'est la ressource des armées peu manœuvrières, telle que la nôtre, telle qu'était l'armée française dans les premières guerres de la Révolution et dans les Cent Jours. Mais outre cette instruction générale et celle particulière donnée anx compagnies de voltigeurs ou chasseurs de nos bataillons, j'aurais désiré qu'on mît à profit la circonstance qu'il y a des cantons qui ne donnent pas des bataillons entiers, ou d'autres qui ont des compagnies surnuméraires, pour créer des compagnies de tirailleurs, s'administrant par elles-mêmes (comme les carabiniers), mais vêtus et armés à la légère et propres surtout au service des avant-postes; il serait facile de les recruter dans toutes les vallées profondes et excentriques des cantons de Berne, des Grisons, du Tessin. du Valais, où il est presqu'impossible de réunir les miliciens à l'Etat-major du bataillon auquel on les attache, parce qu'ils en sont souvent éloignés de 2 à 3 jours de marche. Je voyais dans cette institution le moyen de remplir une lacune dans notre armée et d'éviter les bataillons composés de troupes de différens cantons.

Votre idée d'armer toute l'infanterie de fusils de voltigeurs serait parfaite, mais malheureusement d'une bien lente exécution; ce ne sera que peu à peu qu'on pourra introduire ces fusils par des remplacemens successifs de bayonnettes neuves, car le canon du fusil peut ce couper; mais cette seule dépense effraiera beaucoup de gouvernemens cantonaux, qui craignent toutes dépenses militaires.

Le changement de port d'armes, en mettant le fusil dans la main droite, serait immédiatement susceptible d'être introduit avec un grand avantage.

J'approuverais aussi qu'on facilitât dans les contingens (ou, ce que j'aurais voulu, qu'on continuât à appeler *Elite*), les remplacemens des hommes mariés par des célibataires, car j'ai déjà éprouvé

plusieurs fois quels inconvéniens il résulte, pour les corps de l'infanterie, de l'impatience de quelques pères de famille, de retourner chez eux, et qui gâtent l'esprit en fomentant des demandes de remplacement. Il est vrai que lorsqu'il y aurait véritable danger, ces petites considérations pâliraient, et qu'en occupant fortement les troupes, on maintiendrait leur bon esprit. Mais pour le service occasionnel, dans l'intérieur, il y aurait un grand avantage à n'avoir pas dans les rangs des hommes regrettant par trop leur chez eux.

Il n'y a aucun doute qu'une casquette dont la forme doit être bien combinée, remplacerait avantageusement le tschako, beaucoup trop lourd, surtout pour le tirailleur et le carabinier. On pourrait commencer par changer la coiffure de ces derniers.

J'ai trouvé un grand défaut dans le projet nouveau du Réglement militaire pour la Confédération; c'est d'avoir laissé la Landwehr entièrement à la disposition des cantons, de l'avoir désignée ainsi comme une institution purement accessoire. Je la considère sous un tout autre point de vue, et voici comment: Malgré la richesse véritable de la nation Suisse, mais par l'habitude qu'ont la plupart des populations de ne payer presqu'aucun impôt, la plus grande difficulté qu'elle éprouve quand elle est appelée à se mettre sur un pied de défense, c'est de solder ses troupes; dès-lors on peut être assuré qu'elle attendra toujours le dernier moment pour les mettre réellement sur pied: il est donc vraisemblablement qu'au moment d'une invasion nous n'aurions qu'une armée sur le papier, tout au plus quelques officiers d'Etat-major en surveillance sur les frontières. Cela posé, comme en raison de notre neutralité, c'est nous qu'on attaquera, en choisissant le lieu et le moment, quel moyen aurons-nous pour repousser et punir, dès les premiers momens, cette invasion, si ce n'est la levée en masse de la population la première attaquée, autrement dit une Landwehr bien organisée, qui puisse prendre instantanément les armes et défendre le territoire Suisse, en attendant que l'armée soit rassemblée et mise en état d'entrer en ligne et de se mesurer avec l'ennemi. Sans doute il y a des cantons, et celui de Berne en particulier, qui n'ont pas besoin qu'on leur en fasse une loi fédérale, pour avoir toutes leurs milices sur un bon pied, qui permette partout une résistance honorable, dans toutes les localités menacées. A côté d'eux malheureusement il y en a où l'incurie est telle, que si on n'y tient la main, la Landwehr ne sera plus qu'une institution purement nominale, et qu'on ne retrouverait point au besoin, car elle n'aurait plus de chefs, plus d'armes, plus de capacité pour s'en servir, si même elle en avait, parce qu'elle n'aurait plus été réunie, ni exercée. On demande une augmentation de carabiniers: j'apprécie autant que qui que ce soit l'utilité de cette arme nationale, mais ce n'est pas dans le contingent qu'il faut en augmenter le nombre, parce que là vous n'avez que de tireurs inexpérimentés et qu'il faut beaucoup d'années pour faire le bon carabinier; on ne les trouvera propres à rendre tous les services qu'on attend, que dans la Réserve et plus encore dans la Landwehr. Ne pourrait-on pas trouver aussi dans la Landwehr un supplément de cavalerie, qui pourrait rendre encore d'excellens services, car les militaires expérimentés reconnaîtront que malgré l'augmentation proposée, la cavalerie est encore en nombre trop faible pour les besoins du service, et n'y a-t-il pas convenance à laisser dans cette arme les cavaliers qui, après avoir servi dans le contingent, conservent des chevaux par goût ou par état et qui, dispensés du service de la Réserve, à condition d'entrer dans la cavalerie de la Landwehr, donneraient ainsi un supplément très-important pour cette arme?

Réponse de M. le colonel Hoffmeyer à la lettre ci-dessus.

Monsieur le colonel et cher collègue!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 courant en réponse à la brochure militaire que je vous ai envoyée. Les excellentes réflexions qu'elle contient me font désirer de causer de nouveau avec vous sur nos affaires militaires avec ce laisser-aller dont vous me donnez l'exemple et qui a tant de prix entre frères d'armes qui se communiquent le fruit de l'expérience qu'ils ont acquise aux grands spectacles auxquels ils ont assistés ensemble.

Nous sommes d'accord sur le changement du port d'arme du soldat, sur l'adoption du fusil dit de *voltigeurs* pour toute l'infanterie, sur l'uniforme et le remplacement du tschako par une casquette légère et élégante, sur divers points d'organisation, tels que les deux compagnies de chasseurs par bataillon placées en bataille derrière les deux ailes, sur la convenance d'augmenter les troupes légères pour le service de tirailleurs et d'avant-postes en composant les contingents des petits cantons et des grands cantons montagneux exclusivement de cette nature de troupes, d'où je conclus que vous êtes aussi d'accord avec moi sur la manière d'engager une affaire en couvrant nos lignes par une nuée de tirailleurs et sur la nécessité d'organiser des corps francs pour agir sur les communications de l'ennemi, lesquels étant composés tous de volontaires et d'hommes résolus opéreront avec cette énergie qui assure les grands succès, succès qui seront d'ailleurs puissamment favorisés par la configuration de notre pays et l'armement général de la population.

Nous différons sur deux points, la formation de notre infanterie sur deux rangs, à laquelle vous